L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

... NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI, 14 DECEMBRE 1893.

PETITES ANNONCES

Les personnes voulant se défaire de meubles antiques, pain urne, vases, porcelaine, cristaux, objets en bronze et objets d'art, trouveront un acquéreur qui paiera le prix le plus élevé en s'adressant au No. 129 rue de Chartres. Lewis & Bernard. 2 juil—1f

DEMANDES.

DEMANDE—Une bonne femme bien recommandée, pour faire la cuisine et répondre à la porte. Famille de deux personnes. doit coucher. 14 déc—1f

ON demande—Une servante au No 104 rue Tchoupitoulas. 12déc—3f

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme Amelia M. Choppin

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 39,499—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par George William Nott, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
13 déc—13 17 22

Succession de Mme Doris Schmucker.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 39,788—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Mary E. Siekfort, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
13 déc—13 17 22

Succession de James E. Walsh.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 34,541—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par W. J. Conway et J. V. Le Blanc, commissaires liquidateurs de la compagnie des défendeurs dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
14 déc—14 19 23

F. Leuschner vs ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37,471—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John K. Picton, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
13 déc—13 17 22

Succession de Mme Elizabeth Bernard, femme décédée, etc.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 37 932—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Elizabeth Bernard, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
12déc—12 16 21

Succession de G. Maniera.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 40,532—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par J. B. Vinet, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
8 déc—8 12 17

John Calder & Co. et David B. Calder vs. leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 38,267—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par F. Streuby, receveur et liquidateur de cette affaire, et Léopold Loeb, syndic définitif des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
4déc—4 9 13

Succession de Godfrey Borrell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 39,324.—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Mary E. Borrell, tutrice naturelle administrant cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.

Succession de Calixte Maquere.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 40,910.—Division D.—Attendu que J. B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Calixte Maquere, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
6déc—6 10 15

AVIS AUX CREANCIERS

M. D. Lagan et vs Comeaux Aiken Packet Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 40,081—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par W. J. Conway et J. V. Le Blanc, commissaires liquidateurs de la compagnie des défendeurs dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
14 déc—14 19 23

Geo. W. Dell et al., vs J. J. Weiss Manufacturing Co., Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 40 434 — Division C. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par F. Streuby, receveur et liquidateur de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
12 déc—12 16 21

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 39,541—Division D.—Ordre de Cour.—F. K. Matthews & Co vs leurs créanciers.—Aux créanciers de F. K. Matthews & Co et toutes autres personnes intéressées dans cette affaire, salut. Vous êtes par le présent notifiés qu'une réunion de vos créanciers de F. K. Matthews & Co., insolvables dans cette affaire, a été convoquée, et convoquée par devant le Hon. Charles Parlange, Esq., notaire public, au bureau de Nos Tribunaux, en cette ville, commençant LUNDI, 18 décembre 1893, dans le but de déterminer et fixer la somme et quotidité de la créance de la propriété foncière rendue dans cette affaire.
Par ordre de
L'Hon. N. H. RIGHTOR, Juge,
Bureau du Greffier, Cour Civile de District.
Nouvelle-Orléans, 24 novembre 1893.
JAS. D. RANKIN Depuis-Greffier.
29 nov—29—déc 6 14

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE DE District pour la paroisse d'Orléans—No 40 020—Division A—Frederick Maser et vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens faits par Frederick Maser soit acceptée tel et par le présent de ses créanciers, et que une réunion des dits créancier soit convoquée et tenue pardevant George C. Prieur, notaire public, en cette ville, commençant le 18me jour de Décembre 1893, à 11 heures A. M.; dans le but d'être un syndic, voter sur une application pour une décharge, et sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises; et que D. Rasmussen Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents ou empêchés et que dans l'intervalle et jusqu'à un autre ordre de cette Cour toutes poursuites contre ce personne, ainsi que ses biens soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 8 novembre 1893.
Signé, THOS. C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme
JAS D. RANKIN, Depuis-Greffier.
9 nov—8f ses 19 déc

Cures from overwork or brain and nerve tissue exhaustion are speedily and permanently effected by Brown's Iron Bitters. It enriches the system, aids digestion, removes excess of bile, and cures malaria. Get the genuine.

L'ABEILLE
DE LA
Nouvelle-Orléans
JOURNAL QUOTIDIEN,
AVEC UNE
EDITION HEBDOMADAIRE
PARAISSANT
LE
SAMEDI MATIN.

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,
Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.
Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.
Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où un lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

ABONNEMENTS :

ÉDITION QUOTIDIENNE.	
UN AN	$12 00
SIX MOIS	6 00
TROIS MOIS	3 00
UN MOIS	1 00
ÉDITION HEBDOMADAIRE.	
UN AN	$3 00
SIX MOIS	1 50
QUATRE MOIS	1 00

Des Dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Etranger;
Un Bulletin Maritime;
Une Liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;
Une Liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans;
Un Bulletin Financier;
Un Bulletin Commercial;
Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer;
Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,
73 CHARTRES 73
Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane,
POUR LE 13 DECEMBRE—CLASSE No 395
Tirage de 4 heures P. M.

| | | |